

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

- Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L613-1 et l'article L712-2 ;
- Vu les statuts de l'Université Bourgogne Europe, notamment l'article 28 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration en date du 13 mars 2025 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'Université Bourgogne Europe ;
- Vu la désignation de Madame Sandrine ROUSSEAUX en qualité de vice-présidente déléguée à la formation licences-masters en date du 18 mars 2025 ;

- ARRETE -

Article 1

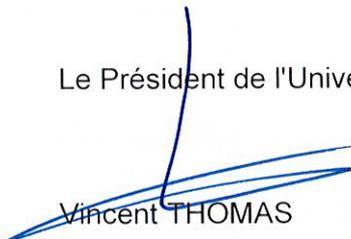
Délégation de signature est accordée à Madame Sandrine ROUSSEAUX, Professeure des universités et vice-présidente déléguée à la formation à l'Université Bourgogne Europe aux fins de signer les Certificats Graduate Programme à destination des étudiants inscrits et ayant suivi avec succès l'intégralité des formations relevant des Graduate Schools.

Article 2

Le Directeur Général des Services de l'Université Bourgogne Europe est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe.

Fait à Dijon, le 13 mai 2025,

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Copie à :

*Madame Sandrine ROUSSEAUX, Professeure à l'IUVV
Direction Générale des Services
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)
Pôle Recherche
Pôle formation et vie universitaire
Agence comptable / Pôle Finances
Pôle RH (SPE – BIATSS)
Rectorat
Publication sur le site internet de l'université Bourgogne Europe*